

Règlement de la course de la 86 D+

Vendredi 28 MARS 2025

2. Lieu, date et nature de la compétition

La course se déroule à Chasseneuil-du-Poitou (86360). Le départ a lieu au parc d'activités sportives « Pièce des Cards » le vendredi 28 mars 2025 à 19h. Elle comporte deux distances :

11 km et 18,6 km. Ces courses sont destinées aux adultes (les mineurs ne sont pas acceptés) et sont chronométrées.

Cette épreuve est interdite à tout engin à roue(s) et aux animaux, sauf ceux de l'organisation

3. Organisateur

Association : Team Tri 86

SIRET : 502 228 638 00016

Siège social : Mairie de Chasseneuil-du-Poitou Rue du 11 Novembre, 86360 Chasseneuil-du-Poitou

Président: Ludovic GAUTHIER (06 16 15 74 83)

Contact : teamtri86@outlook.fr

L'organisateur respecte le guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid-19 émis par la Fédération Française d'Athlétisme :

https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf

4. Conditions de participation

Sur les 2 parcours : l'inscription et la participation impliquent la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

. L'épreuve de 18 km est ouverte à tous licenciés de plus de 18 ans le jour de la manifestation.

L'épreuve de 11 km est ouverte à tous licenciés de plus de 16 ans le jour de la manifestation.

La participation à la manifestation est conditionnée à:

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux 2 distances du trail n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- D'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- D'une attestation PPS (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Site <https://pps.athle.fr>

Personnes mineurs (sur le parcours de 11 kms uniquement) Les mineurs sont autorisés à participer uniquement au parcours 11 km, sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une licence ou attestation de santé et une autorisation parentale dûment remplie et signée. Le modèle d'attestation de santé et d'autorisation parentale sont sur le site runchrono.f

Règlement de la course de la 86 D+

Vendredi 28 MARS 2025

a) Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur <http://www.runchrono.fr/>. et sur place dans le strict respect des consignes sanitaires. Les justificatifs doivent être complets au moment de l'inscription. Seul un dossier d'inscription complet permettra la remise du dossard. Il est demandé à chaque coureur de compléter la Charte du coureur –Engagement Post Covid-19 (document numérique à l'inscription).

Le tarif des courses 11,6 et 18,6 km est de 9 euros.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 400.

b) Matériel obligatoire

Chaque coureur devra être équipé d'une lampe frontale et d'un sifflet.

Chaque coureur devra être autonome en boisson et alimentation, car aucun ravitaillement ne sera disponible sur la parcours.

L'organisateur vérifiera l'équipement de manière aléatoire et se réserve le droit d'exclure un coureur non équipé.

c) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au jeudi 27 mars à minuit sur run chrono .Possibilité d'inscription sur place de façon très limité.

d) Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

e) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Le nombre de dossards est limité à 400 participants.

Les dossards seront à retirer le vendredi 8 avril de 18h00 à 19h30 parc d'activités sportives « Pièce des Cards ». Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard qui ne sera remis que sur présentation d'un pass sanitaire (certificat de vaccination complet, test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48 heures, certificat de rétablissement de la Covid 19) et d'une pièce d'identité.

Il ne peut être ni cédé, ni vendu à un tiers.

Consignes de retrait : port du masque obligatoire, une seule personne autorisée dans l'enceinte de retrait. Le dossard et sa puce devront être remis à l'organisateur à l'arrivée de la course.

*Nous appliquerons les recommandations sanitaires au moment de la course.

f) Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

g) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Règlement de la course de la 86 D+ Vendredi 28 MARS 2025

5. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Règlement de la course de la 86 D+

Vendredi 28 MARS 2025

6. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès DE LA GROUPAMA.

a) Assurance dommages corporels

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

7. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Jury

Le jury est composé des membres de la commission d'organisation du club Team tri 86. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

a) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification

a) Chronométrage

Le chronométrage est électronique effectué par Runchrono.

a) Barrière horaire

Aucune barrière horaire n'est fixée pour les courses.

8. Classements et récompenses

a) Classement

Un classement sera établi sur chaque course : 11,6 et 18,6 km.

a) Récompenses

Une récompense pour les 3 premiers masculins et 3 premières féminines de chaque course.

a) Publication des résultats

A l'arrivée, sur internet (site runchrono.fr et site de la course) et dans la presse départementale.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

Règlement de la course de la 86 D+

Vendredi 28 MARS 2025

9. Ravitaillements

Il y aura un ravitaillement sur le parcours du long avant la descente sur Ensoulesse. Les coureurs doivent donc être autosuffisants en boisson et alimentation pour l'intégralité de la course.

10. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel. Quelques routes peuvent être traversées. Les voitures sont prioritaires par rapport aux concurrents. Le concurrent s'engage à respecter le code de la route.

a) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un service de secouristes : Protection civile.

11. Protection de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

12. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 3ans, dans le monde entier.

13. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

14. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

15. Note

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il est recommandé aux participants de s'assurer régulièrement des informations relatives à la course sur laquelle ils sont inscrits.